

Sur ces 285 mesures, un bon nombre sont déjà en application; elles entrent en vigueur seulement après l'adoption des lois nécessaires à leur mise en oeuvre dans tous les États membres.

Alors que la date cible de 1992 approche à grands pas, il est difficile de déterminer si les mesures les plus litigieuses trouveront un appui suffisant, c'est-à-dire si tous les espoirs et les prédictions exprimés quant aux niveaux d'intégration et de coopération vont se concrétiser. Ainsi, la Charte sociale, à laquelle la première ministre Margaret Thatcher s'est opposée avec véhémence, sera probablement présentée sous forme de «recommandations» et non de directives obligatoires, comme certains l'avaient espéré. De plus, la normalisation des niveaux d'imposition indirecte a suscité une opposition assez forte.

Quelle qu'en soit la forme définitive, la réalisation du marché intérieur nécessitera une adaptation et des investissements considérables des milieux d'affaires européens. Beaucoup de non-Européens s'inquiètent des pressions qui augmentent au sein de la CE pour empêcher les étrangers de tirer parti d'avantages qu'ils n'auraient rien fait pour gagner ou alors pour exiger d'eux des avantages réciproques. Cela risque de poser un problème de taille puisque la Commission a dit, à cet égard, qu'elle se réservait le droit de ne faire profiter les entreprises extérieures à la CE des avantages de 1992 que si les États dont elles relèvent garantissent à la Communauté des possibilités semblables ou, à tout le moins, des possibilités non discriminatoires. Le commissaire au Commerce extérieur de la CE a fait la déclaration suivante : «Dans les domaines où nous n'avons pas d'obligations internationales, comme le secteur des services, nous ne voyons pas pourquoi nous ferions profiter des tiers pays des avantages de notre libéralisation intérieure».

Au-delà de 1992, la Commission recommande d'autres mesures visant l'intégration complète de l'Europe, notamment l'union économique et monétaire, une politique commerciale commune et des programmes de développement régional favorisant les régions moins développées et celles qui connaissent un ralentissement économique.<sup>151</sup> On a aussi organisé des négociations avec l'AELE (Association européenne de libre échange) afin de discuter des futures relations entre les membres des deux organismes.

Même en l'absence d'un protectionnisme actif qui ferait de l'Europe une forteresse, le Canada et ses producteurs continueront d'évoluer dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Ils auront à soutenir la concurrence accrue d'entreprises européennes rationalisées et plus efficaces, tant sur le marché européen qu'au Canada même, car ces entreprises, de même que d'autres sociétés des États-Unis, du Japon, d'États membres de l'AELE et de pays en développement, cherchent toutes à obtenir une plus grande part du marché mondial.

Par ailleurs, les entreprises canadiennes se heurteront probablement à une concurrence beaucoup plus forte des sociétés non-européennes installées en Europe. De nombreuses entreprises des États-Unis, du Japon, de la Suède et d'autres États membres de l'AELE se sont en effet déjà bien établies au sein de la CE, grâce à des investissements directs nettement

---

<sup>151</sup> COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1989, *Europe Without Frontiers: A Review Half-Way to 1992*, Bruxelles, CCE, juillet.